



BUDGET 2013-2014 COMMUNIQUÉ N°1

BUDGET 2013-2014

Un gouvernement proche des familles

Québec, le 20 novembre 2012 – « Le gouvernement améliorera le sort des familles. Ce budget permettra de restaurer une justice fiscale essentielle au bon fonctionnement de notre société. Les familles de la classe moyenne qui peinent à boucler leurs fins de mois verront donc leur fardeau financier diminuer. En contrepartie, l'État exigera des plus fortunés un effort supplémentaire. Dans la mesure de ses moyens, le gouvernement aidera également les parents de jeunes enfants, ces familles qui bâtissent au quotidien l'avenir de la nation québécoise », a déclaré le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, à l'occasion du dépôt du budget 2013-2014 du gouvernement du Québec.

Une réduction du fardeau fiscal pour des millions de Québécois

Le ministre a annoncé l'abolition de la taxe santé uniforme et son remplacement par une contribution santé progressive à compter de 2013.

« Nous avons choisi d'améliorer la situation du plus grand nombre. Au total, 4,4 millions de Québécois, plus des deux tiers des contribuables, paieront moins ou en seront exemptés en 2013. De plus, la nouvelle contribution santé progressive sera fondée sur le revenu individuel. Dorénavant, chaque personne paiera en fonction de sa propre capacité financière », a expliqué le ministre.

Par ailleurs, pour compenser la baisse de revenu du gouvernement à la suite des modifications à la contribution santé et encore mieux partager l'effort, le ministre a annoncé que le taux d'imposition des revenus excédant 100 000 \$ sera augmenté de 1,75 point de pourcentage.

« Tous les revenus provenant de la nouvelle contribution santé et de la hausse du taux d'imposition pour les revenus excédant 100 000 \$ seront versés au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux », a-t-il fait valoir.

L'annulation de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale

« Toujours dans l'optique d'aider les familles, nous les soulageons d'une hausse importante des tarifs d'électricité annoncée par le gouvernement précédent. À terme, cette augmentation de 1 ¢/kWh sur cinq ans aurait entraîné une hausse de la facture d'électricité de 20 %, soit 408 \$ par année pour une maison de taille moyenne. Cette hausse est abolie », a annoncé le ministre.

« À l'instar de plusieurs tarifs gouvernementaux, le prix de l'électricité patrimoniale évoluera maintenant au rythme de l'inflation. Après cinq ans, pour une maison de taille moyenne, cela représentera une économie de 288 \$ par année », a-t-il expliqué.

L'épanouissement des enfants québécois

Le ministre a souligné que plusieurs familles québécoises n'ont pas les ressources financières pour permettre à leurs enfants de participer à des activités sportives, artistiques ou culturelles, qui permettent aux jeunes de demeurer en santé, de se découvrir des talents et de s'épanouir.

Il a annoncé que le gouvernement instaurera à compter de l'année 2013 un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques, artistiques et culturelles des jeunes âgés de 5 à 16 ans. Ce crédit d'impôt remboursera 20 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 500 \$, soit un montant maximal de 100 \$ par enfant. Il sera disponible pour les familles dont le revenu est de 130 000 \$ et moins.

Le crédit d'impôt sera mis en œuvre graduellement sur une période de cinq ans, à compter de l'année d'imposition 2013. Ainsi, en 2017 et pour les années suivantes, les sommes consacrées à cette mesure s'établiront à 35 millions de dollars.

« Dès 2014, les effets cumulés de ces trois mesures permettront à un couple ayant deux enfants et un revenu de 70 000 \$ d'économiser 334 \$ par année. Pour un couple ayant deux enfants et un revenu de 35 000 \$, l'économie sera de 534 \$. À terme, les économies pour ces deux familles atteindront respectivement 688 \$ et 888 \$ », a indiqué le ministre.

Un enfant, une place

« Plusieurs familles éprouvent toujours des difficultés à trouver des places en garderie pour leurs enfants. Près de 222 000 places ont été créées, mais les besoins sont estimés à 250 000 places. Pour cette raison, j'annonce que nous allons financer 28 000 nouvelles places en garderie à 7 \$, ce qui comblera ces besoins. Nous pourrons enfin dire avec fierté : un enfant, une place », s'est réjoui le ministre.

Une chance pour tous

Plusieurs familles à faible revenu ont de la difficulté à se trouver un logement. Pour les aider, le ministre a annoncé la construction de 3 000 nouveaux logements abordables.

Un système universitaire accessible

« L'annulation de la hausse des droits de scolarité décrétée par le gouvernement précédent et l'abrogation des dispositions inacceptables de la loi 12 furent les deux premières décisions de notre gouvernement », a rappelé le ministre.

Il a souligné que la première ministre, M^{me} Pauline Marois, et son collègue, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, ont invité tous les partenaires du milieu à une réflexion et à un sommet sur les enjeux relatifs aux universités en février 2013.

Miser sur notre culture

« Notre gouvernement accorde une grande importance à la culture québécoise. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux d'annoncer que le budget du ministère de la Culture et des Communications sera augmenté de 2,1 %. Le budget de la culture représentera 1 % des dépenses de programmes du gouvernement », a déclaré le ministre.

Les régimes de retraite

Au cours des dernières années, certains travailleurs retraités ont vécu des situations pénibles, alors que leurs régimes de retraite étaient affectés par la tourmente financière. Cette tourmente continue de créer de fortes pressions financières sur les régimes de retraite. « La question des régimes de retraite est étudiée avec soin par le comité d'experts présidé par M. Alban D'Amours. Dès que nous recevrons ses recommandations, en concertation avec tous les acteurs concernés, nous agirons », a déclaré le ministre.

Il a également indiqué que le gouvernement poursuit sa réflexion sur les améliorations qui pourraient être apportées aux régimes publics de base.

Par ailleurs, pour les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime de retraite, le gouvernement leur offrira un moyen supplémentaire d'épargne-retraite qu'ils pourront utiliser sur une base volontaire. À cet effet, il déposera dans les mois qui viennent un projet de loi instituant les régimes volontaires d'épargne-retraite.

Un gouvernement proche des familles

« Voilà des mesures qui donnent un répit aux familles québécoises et qui répondent à leurs besoins, dans la mesure de nos moyens. Ce sont là les premiers jalons sur lesquels nous bâtissons pour renforcer la solidarité, une valeur importante de la nation québécoise », a-t-il conclu.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie
418 643-5270
514 873-5363